



Photo n° 1. Secteur champêtre de la baie des Bacon (unité 2). Le fleuve (unité 1) est visible en arrière plan à droite. Les versants boisés du plateau (unité 3) et de la terrasse Ouest de Sault-au-Mouton ferment la vue. Le début de village de Sault-au-Mouton est visible au-dessus de l'escapement (unité 4).



Photo n° 2. Emplacement du nouveau tracé de la route 138 à l'intérieur du plateau boisé de Longue-Rive (unité 3).



Photo n° 3. Discordance visuelle à l'intérieur du plateau boisé de Longue-Rive (unité 3). Zone de déboisement à des fins de développement résidentiel (projet jamais concrétisé). Une ligne électrique traverse l'unité. Le clocher de l'église de Sault-au-Mouton, visible à droite, constitue un point de repère à l'intérieur de la zone d'étude.



Photo n° 4. Vue d'ensemble du confluent de la rivière du Sault-au-Mouton (unité 5). La rivière et les chutes constituent un attrait visuel majeur de la zone d'étude. Le clocher de l'église de Sault-au-Mouton constitue un point de repère. Le début de la terrasse Ouest de Sault-au-Mouton (unité 4) est visible sur le dessus de l'escarpement.



Photo n° 5. Secteur du confluent de la rivière Sault-au-Mouton (unité 5) avec le regroupement de bâtiments institutionnels en bordure de la route 138 actuelle. Le fleuve (unité 1) est visible sur la gauche, de même que le début de la terrasse Est de Sault-au-Mouton (unité 6) en arrière-plan.



Photo n° 6. Vallée de la rivière du Sault-au-Mouton (unité 7). La rivière constitue un attrait visuel local. Les rives boisées montrent des traces d'érosion et de glissement de terrain à certains endroits.



Photo n° 7. Panorama à partir d'un pâturage dans la coulée de la Petite Rivière (unité 8). Le fleuve (unité 1) et quelques résidences de la baie de Saint-Paul-du-Nord (unité 10) sont visibles en arrière-plan. Le clocher de l'église de Saint-Paul-du-Nord, visible à droite, constitue un point de repère visuel.



Photo n° 8. Terrasse de Saint-Paul-du-Nord (unité 9). L'église historique visible sur la droite constitue un attrait visuel reconnu en plus d'un point de repère.



Photo n° 9. Secteur de la baie de Saint-Paul-du-Nord (unité 10), avec le marais et le fleuve visible sur la gauche (unité 1). La silhouette de l'église de Saint-Paul-du-Nord sur la pointe constitue une mise en scène paysagère d'intérêt. Les versants boisés du plateau (unité 3) ferment la vue en arrière-plan.



Photo n° 10. Vue d'ensemble du secteur de la baie de Saint-Paul-du-Nord (unité 10), avec la zone champêtre et le fleuve (unité 1) en arrière-plan.